

CSE TER AURA FLASH CSE Août 2025

PRÉSENTATION DU DOSSIER DE CONSULTATION RELATIF AU PROJET DE CRÉATION DE L'ATELIER DE SAINT-ETIENNE - TC

En 2019, l'Autorité Organisatrice (la région AURA) a lancé une grande étude sur l'organisation de la **maintenance** des trains régionaux. Cette étude, appelée **Schéma Directeur Maintenance et Matériel (SD2M)** identifie trois points d'amélioration : **1-** réduire la saturation des ateliers lyonnais, **2-** rapprocher les lieux de maintenance des zones où les trains circulent réellement, **3-** simplifier la diversité du matériel par ligne pour faciliter l'entretien. Un « **brassage de parc** » est prévu pour 2027 entre les sites de Vaise, Vénissieux, Clermont Ferrand et St Etienne. Ces **transferts de matériel** vont entraîner la **mobilité des agents** vers le site de St Etienne dans les dispositions du GRH00910.

Avec l'arrivée des rames Z55500 de Vénissieux, les équipes de St Etienne seront redimensionnées avec une augmentation de charge de maintenance. L'UNSA-Ferroviaire s'étonne de l'adéquation Charges / Ressources. En effet il y a une inégalité entre l'augmentation des heures de maintenance et le nombre d'agents employés. L'UNSA-Ferroviaire s'inquiète de la mise en place d'une organisation à flux tendus qui manquerait de robustesse.

Afin de pouvoir **circuler sur les voies SFN**, les agents de mouvement doivent dorénavant posséder les **compétences Module 3**. L'UNSA-Ferroviaire demande le maintien d'un pourcentage de **RD (Remiseurs Dégareurs) Module 2 pérenne et non transitoire** pour les agents inaptes ou qui échouent à l'obtention de cette nouvelle habilitation.

L'UNSA-Ferroviaire s'inquiète des **roulements des agents dépanneurs** qui alternent un travail de nuit puis un repos sec et une matinée avec un impact sur l'épuisement, la motivation, la QVCT et l'équilibre entre vie professionnelle et personnelle.

Concernant les **agents de maintenance**, l'UNSA Ferroviaire propose l'**expérimentation** d'un régime de travail en dérogation à « l'accord collectif sur l'organisation du temps de travail ». Il existe chez SNCF Réseau un régime de travail appelé **régime D** et articulé autour de 3 variantes (D1, D2, D3) qui est utilisé dans les EIC. Ce régime D n'étant **pas applicable chez SNCF Voyageurs**, son expérimentation sera assujettie à l'application de l'**article 49 de l'accord collectif** sur la réglementation du travail. Cette expérimentation ne peut être envisagée que sous respect de conditions et garanties de prudence et d'accompagnement telles que suivi des conditions de travail, de la charge de travail et suivi médical et ne s'adressera qu'aux agents intéressés et volontaires.

L'UNSA Ferroviaire **revendique** la mise en place d'une **crèche d'entreprise** à St Etienne afin de répondre concrètement aux besoins des cheminotes et cheminots en matière de **conciliation** entre **vie professionnelle et vie familiale**. Une telle structure constituerait un véritable **soutien pour les parents**, en réduisant les contraintes liées aux horaires atypiques et en favorisant une meilleure qualité de vie au travail.

La délégation **UNSA Ferroviaire** demande la **tenue d'une seconde CSP** et le **report** de la **date de consultation** initialement prévue le 16 octobre 2025. L'UNSA-Ferroviaire s'inquiète du démarrage du projet en 2024, livraison en 2026 et mise en service en décembre 2026 : c'est **relativement court** pour un projet d'infrastructures complexes. **Tout retard** de chantier, de réception de matériel ou de formation des équipes **peut compromettre** la date du SA 2027.

DÉCLARATION LIMINAIRE



PRÉSENTATION DU DOSSIER DE CONSULTATION RELATIF AU RATTACHEMENT DES AGENTS PRIMES ASCT À EPATER - DTER

Le dossier présente le projet de **rattachement** des **gestionnaires en charge des primes des ASCT** (Agents du Service Commercial des Trains) au Centre de Services Partagés **EPATER** (Espace Primes des Agents Roulants de TER) dans un contexte où TER évolue dans un environnement de mise en **concurrence** accrue des services régionaux de voyageurs.



L'organisation actuelle en BU comprend 4 postes de gestionnaires classe 4 (2 sur Lyon, 1 sur Clermont-Ferrand et 1 sur Chambéry). La part dédiée à la rémunération des ASCT représente **2,1 ETP soit 2 postes pleins**.

Dans la nouvelle organisation, deux agents basés à Lyon et à Chambéry gèrent exclusivement les postes de Gestionnaire de Rémunération ASCT. Leur responsable direct sera le **Responsable Territoire EST** Classe 7 en cours de recrutement.

Enfin deux agents de type Gestionnaires de Gestion Administrative resteront attachés à la BU TER AURA.

L'**UNSA-Ferroviaire** restera **vigilante** sur la **répartition du portefeuille ASCT** pour chacun des deux Gestionnaires de Rémunération sur le maintien de leur **charge de travail**, sur leur **QVCT** ainsi que sur

l'organisation et leur **remplacement** lors des congés. Le **changement hiérarchique, l'élargissement des périmètres**, constituent des

transformations substantielles du quotidien professionnel.

L'**UNSA-Ferroviaire** veillera aux conditions d'**évolution des postes** avec l'accompagnement nécessaire, la **formation**, la **reconnaissance** et les **perspectives d'évolutions** des agents. La prévention des **risques sociaux professionnels** a été abordée de façon très générale alors que la transition pourrait générer des sources d'**angoisses**, des pertes de repères et des **tensions**. L'**UNSA-Ferroviaire** demande un suivi renforcé.



Avis du CSE TER AURA, sur le mode opératoire amiante et la stratégie d'échantillonnage, sur équipements montés avec mastic GEB 701 voitures Corail et remplacement des tiroirs de traction des 22200 sur le Technicentre de Chambéry et AURA.

L'UNSA FERROVIAIRE
A voté POUR.

L'**UNSA-Ferroviaire** reste à votre écoute.

Pensez à contacter vos élus pour toute interrogation.

Marta HERAUD (DDO) - 07.61.51.84.56

Cécile MOUSSET (DDL Krono) - 07.78.25.13.59

Pascal LAFONTAINE (DDL ALPES) - 07.61.83.64.86

Aurélie ALBAN (DDO) - 06.21.52.19.25

Anne JACQUIOT (DMRC) - 06.24.49.43.59

Pierre MARTIN (DTER) - 06.29.85.20.99

Emmanuelle GIRAUD (DMRC) - 06.23.45.62.51

Valérie GIRY (DDL CITI) - 06.12.98.62.25

Stéphane GIROUD (DDO) - 06.11.55.22.30

Emmanuel BACHELOT. RS (DDO) - 06.69.69.81.14

Prochain CSE : 30 septembre 2025

UNSA-FERROVIAIRE
RHÔNE-ALPES

45, rue Ste Geneviève
69006 LYON



ur.lyon@unsa-ferroviaire.org



UNSA-FERROVIAIRE
ALPES

377, chemin de la ronde
73000 CHAMBERY



ur.chambery@unsa-ferroviaire.org